

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 JANVIER 2020 - 20 heures -**

**Présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, VUANO Claudine adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, BABAZ Guillaume, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric.

**Absents excusés :** MEYNET-CORDONNIER Denis a donné pouvoir à FAVIER-BRON Pascal

**Secrétaire de séance :** BABAZ Guillaume

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le maire accueille les 3 secrétaires présentes ce soir et présentent Nicole Olivier recrutée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et Emilie Peillex, agent de l'Agence Postale Communale, chargée de la réception des dossiers d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ORDRE DU JOUR :****20200127-01 : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE : Marché de travaux**

Dans le cadre de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien passée avec le Conseil Départemental, le Maire présente le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection de la route de la Chèvrerie (RD 236).

Une consultation d'entreprise est lancée pour une réalisation de travaux au printemps 2020.

Le budget prévisionnel de cette opération se décompose de la façon suivante :

	<b>HT EUROS TC2 + TC3</b>	<b>TVA EUROS</b>	<b>TTC EUROS</b>
	<b>151 500,00</b>	<b>30 300,00</b>	<b>181 800,00</b>
	<b>151 500,00</b>	<b>30 300,00</b>	<b>181 800,00</b>
<b>HONORAIRES</b>	<b>15 038,30</b>	<b>3 007,66</b>	<b>18 045,96</b>
<b>Coordination sécurité</b>	<b>1 000,00</b>	<b>200,00</b>	<b>1 200,00</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>6 260,00</b>	<b>1 252,00</b>	<b>7 512,00</b>
<b>Conduite d'opération</b>	<b>7 778,30</b>	<b>1 555,66</b>	<b>9 333,96</b>
<b>IMPREVUS / DIVERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>166 538,30</b>	<b>33 307,66</b>	<b>199 845,96</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir entendu monsieur le Maire et délibéré :

1. **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux dans le cadre du budget prévisionnel ci-dessus ;
3. **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**20200127-02 : TRAVAUX D'ALIMENTATION ET DE DESSERTE DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE lieudit La Bauveau – ligne électrique aérienne**  
- Convention de servitudes sur les parcelles c1154 ET C1165

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2019 concernant l'approbation de la convention de servitude sur les parcelles communales C1154 et 1165 relative à l'enfouissement de la ligne électrique au lieudit « La Bauveau ».

Une nouvelle demande a été déposée en complément des travaux initialement prévus concernant une partie de la ligne à prévoir en aérien. Le maire présente les plans fournis par le Bureau d'Etudes Atlantic-ingénierie. Au vu des plans, la mise en souterrain s'arrête au milieu du parking. Un poteau reste là où la vue panoramique est la plus belle.

Après discussion, le conseil municipal ne valide pas le projet présenté. Une réunion sur le terrain devra être organisée avec un représentant du CERD et le Bureau d'Etudes Atlantic-ingénierie afin de voir si la mise en souterrain peut être prolongée.

**20200127-03 : CCHC : DEPLOIEMENT SIGNALÉTIQUE ALPAGE**

Le maire donne la parole à Benoit Voisin, maire adjoint, responsable de la Commission des sentiers, en charge du dossier de la campagne signalétique sur les alpages. Benoit Voisin fait savoir qu'en perspective du renouvellement de la signalétique « Alpage » mise en place en 1999 et 2004, le Département offre la possibilité aux Communes et Communauté de Communes qui en font la demande de se doter gratuitement de nouveaux panneaux réalisés à l'occasion d'une nouvelle campagne qui s'échelonnera sur 4 ans. Il convient de définir le nombre de panneaux, de choisir le modèle de mobilier et les différents emplacements. La pose du matériel sera à charge de la Commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Opte pour 6 panneaux signalétiques,
- Choisit le modèle simple
- Définit les emplacements ainsi :
  - o 1 sur l'Alpage d'Hirmentaz (parking ESF)
  - o 1 sur l'Alpage de Très le Saix (Parking La Meille départ piste Forestière)
  - o 2 au Lac de Vallon (un sur le parking du pied du lac et le second sur le parking au sommet du lac)
  - o 1 sur l'Alpage des Nants (entrée du village)
  - o 1 à la Chèvrerie lieudit La Joux (départ des deux pistes forestières)
- Charge le maire de signer la convention à intervenir dans les conditions définies ci-dessus

**20200127-04 : INSTALLATIONS SPORTIVES :** Convention relative à la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des installations sportives utilisées par les collégiens

Le maire donne lecture de la convention entre la Département et la Commune relative à l'utilisation des installations sportives des communes par les collégiens hauts-savoyards, couvrant les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 juillet 2021, dans laquelle sont définies les conditions dans lesquelles la commune met à disposition du collège Notre Dame ses installations sportives, ainsi que les participations financières du Département (Gymnase, salles spécialisées 8.85 €/heure – stades, terrains plein air : 4.60 €/heure).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée,
- Charge le maire de la signer.

## **20200127-05 : NAVETTE TOURISTIQUE – Saison hivernale 2019/2020**

Convention entre la Région et la Commune

Le maire rappelle au conseil municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes est devenu l'autorité organisatrice de premier rang pour la gérer la compétence transport depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

L'activité hivernale des stations touristiques en Haute-Savoie génère des flux de déplacements importants notamment au sein et aux abords immédiats des stations. La Région a souhaité faciliter la mobilité des personnes fréquentant les stations en autorisant les Communes à mettre en œuvre des navettes touristiques.

Il donne lecture de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune qui a pour objet de déléguer temporairement à la commune, sur son territoire, la compétence d'organisation des services de transports non urbains de voyageurs pour la saison hivernale 2019/2020. Cette convention prendra effet à partir du 21 décembre 2019 et prendra fin le 31 mars 2020. La gratuité sur les services est appliquée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée,
- Charge le maire de la signer.

## **20200127-06 : AIDE SOCIALE : Prise en charge frais de cantine**

Le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par une famille qui rencontre des problèmes financiers. Il présente le dossier remis par l'assistance sociale du Département et propose d'apporter une aide à cette famille.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un secours exceptionnel de 200.00 €,
- Charge le maire de faire le nécessaire.

## **20200127-07 : COMMERCE AMBULANT : Demande installation Food truck**

Le maire donne lecture du mail de Mr Nicolas Chaves qui souhaiterait un emplacement pour un installer food truck sur la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'installation d'un food truck,
- Définit le jour de présence et le lieu ainsi : le lundi matin, place de marché uniquement,
- Précise que le tarif de location appliqué sera celui des droits de place du Marché.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- **PLUiH** : Le PLUiH sera arrêté par la CCHC le 6 février 2020. Ensuite, il sera présenté au conseil municipal pour avis, lors de sa prochaine séance.
- **Association « Transition d'Enfer »** : Conférence le 28 janvier 2020
- **Demande de la Sarl Seel** – organisation séjour sportif de motocross : lecture du courrier adressé par le responsable du centre suite à la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2019. Celui-ci vise à rassurer les élus et la population concernant une éventuelle pollution sonore liée à l'activité.
- **Remerciement du maire concernant la chaine de solidarité** mise en place lors de l'incendie qui a détruit l'appartement de Valérie Tavernier, agent communal.
- **Chiffre d'affaires des remontées mécaniques** :
  - o Hirmontaz (au 26.01.2020) : 774 500 € TTC pour 561 000 TTC à la même date la saison précédente.
  - o Roc d'Enfer (au 26.01.2020) : 518 621.73 HT pour 394 621.73 HT à la même date la saison précédente.
- **Services techniques** : Suite à deux arrêts maladie, et pour assurer la navette touristique durant les vacances de février 2020 ainsi que le déneigement, une offre d'emploi pour un poste de chauffeur (CDD 4 semaines) sera diffusée.
- **Lecture de la demande de Madame Maryline VUILLOUD** sollicitant la commune pour assurer le déneigement de la route de la Combe : demande à étudier et décision lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.